



**Section charentaise de la Fédération Générale des Retraités de la
Fonction Publique (FGR-FP 16)**

Bulletin semestriel (novembre 2022)



ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE

Mercredi 7 décembre 22 à 9h15 à 12h15

Restaurant du pont de la Meure

avec repas (participation de **10 € /pers.)**

Menu : apéritif/entrée/plat/dessert/vin/café

(Modalités et fiche d'inscription en page 2)

Editorial : « la maison brule et nous regardons ailleurs » (Jacques Chirac)

En ces jours où les nouvelles anxiogènes se multiplient dans tous les domaines, (guerre en Ukraine, sécheresse, catastrophes climatiques, inflation galopante, cherté de l'énergie....etc), de lourds nuages noirs s'amoncellent et vont obscurcir gravement l'avenir des retraités de la fonction publique. Il y a déjà l'inflation qui va atteindre au moins 6% en 2022 et qui lamine les réserves budgétaires mises de côté par les personnels pensionnés, réserves constituées pour contrecarrer la perte de revenus due au passage à la retraite. Bien que l'Etat clame haut et fort qu'il pallie cette forte inflation par une revalorisation en 2022 de 5,1% des pensions, nous démontrerons à l'A.G du 7 décembre qu'un calcul du niveau de CM2 montre qu'elle est en réalité de 3,1%. Et en plus, L'Etat se montre mauvais payeur car il a repoussé en novembre ce qu'il aurait dû verser en aout à ce titre.

Mais la véritable et inévitable catastrophe qui guette les retraités de la fonction publique dans un proche avenir est la mise en œuvre de la loi sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC). La PSC, mais qu'es aco ? Hélas je suis quasiment certain que l'énorme majorité des retraités, pourtant tous concernés, ignorent tout de cette future disposition qui va doubler ou tripler leurs cotisations de santé s'ils veulent conserver leur protection sociale actuelle incluant la prévoyance. Depuis le vote de la loi en 2019 et la certitude de son application inexorable en 2025, les responsables des Mutuelles en France et la totalité des fédérations de retraités ont des sueurs froides devant les conséquences de cette loi, soit parce qu'elle détruit le système mutualiste en vigueur, soit parce que les conséquences financières sont exorbitantes pour les retraités de la fonction publique

Pour preuve de la méconnaissance de ce gravissime danger et du désintérêt actuel de la part de nos collègues, je citerai que le 14 novembre, la MGEN avait invité l'ensemble de ses retraités charentais à un réunion sur ce sujet et que nous ne sommes retrouvés que 13 personnes pour entendre le directeur de la MGEN dire que cette loi risquait la vie même de la Mutuelle si le choix prochain qui désignera la Mutuelle ou l'assurance privée qui emportera le marché pour 6 ans de la gestion de cette PSC n'est pas favorable à la MGEN

Cet éditorial n'est pas fait pour vous expliquer de A à Z les tenants et aboutissants de cette réforme et en faire l'historique jusqu'à son application en 2025. Ce sujet sera longuement évoqué à l'A.G du 7 décembre et je forme le vœu que beaucoup de nos adhérents seront pour une fois présents pour en connaître davantage sur ce bouleversement qui les attend avec certitude. Vous trouverez en page 2 comment participer à cette A.G.

Pierre JALADE (secrétaire départemental) 16 novembre 2022

L'Assemblée Générale Départementale 2022

Après 2 années 2020 et 2021 sans Assemblée Générale Départementale pour cause de Covid, nous retrouvons en cette année un fonctionnement normal avec un A.G qui sera d'ailleurs celle qui doit obligatoirement précéder le congrès national de 2023 à DAX du 4 au 6 avril prochain. C'est peu dire combien cette pandémie nous a paralysé dans notre action militante et d'information depuis 2 ans et nous attendons beaucoup de cette réunion de Nersac au restaurant du Pont de la Meure, lieu qui nous permettra à la fois de tenir réunion et de se restaurer ensuite.

Nous avons parfaitement conscience qu'il nous faudra faire un effort financier pour que les participants n'aient pas un coût outrancier qui les freineraient dans leur intention de venir.

Aussi avons-nous décidé que les participants qui resteraient manger après la réunion (voir le menu en page de couverture !) n'auront qu'une participation aux frais de repas de 10 euros seulement et que tous les participants seront accueillis par une petite collation du matin prise en charge entièrement par la trésorerie. Au moment où les frais de carburant se remettent à grimper, nous espérons que tous nos adhérents charentais nous saurons gré de cet effort consenti pour faciliter leur participation.

Mais il faudra que vous nous préveniez de votre participation en nous renvoyant le coupon ci-après et ce dans les délais impartis afin d'assurer la logistique de cette restauration quant au nombre.

L'ordre du jour sera des plus classiques :

- a) Rapport d'activité de l'année écoulée et rapport moral b) bilan financier de l'année c) election de la prochaine commission exécutive départementale d) désignation des 2 vérificateurs des comptes e) examen des problèmes actuels intéressant les retraités et point de situation en cette fin 2022 f) préparation du congrès de Dax avec étude de quelques passages des motions examinées au Congrès g) le point sur le CDCA h) questions diverses

Nous formons le vœu qu'un grand nombre de nos adhérents viennent participer. La situation actuelle des retraités est alarmante sur bien de points de vue (voir l'édito !). C'est toujours un effort militant d'aller une fois par an à une A.G mais le jeu en vaut la chandelle !

Deux remarques importantes :

- a) La commission exécutive départementale nouvellement désignée par L'A.G se réunira quelques minutes après le repas pour renouveler son organigramme (désignation du secrétaire départemental, du trésorier, des autres membres...etc)
- b) L'accès au restaurant du pont de la Meure ne peut se faire actuellement que par un seul côté du pont, c'est-à-dire en traversant le bourg de Nersac car ce pont est fermé pour cause de travaux. Vérifiez bien votre parcours avant de partir.

Pierre JALADE

Fiche de participation au repas suivant l'Assemblée Générale

Mr Et Mme, adresse.....

..... participera(ont) à L'AG 2022 à Nersac et prendra(ont) leur repas à la fin de l'AG. Leur participation financière sera de **10 €** x, soit€. Le chèque à l'ordre de la fgr-fp 16 est à renvoyer avec cette fiche à Jean-Marie MENANT 2 impasse Debussy 16710 Saint-Yriex avant : le **30 novembre 2022** signature

Commission exécutive départementale et vérification des comptes

La section académique est administrée par une commission exécutive départementale et ses comptes financiers sont examinés par deux vérificateurs des comptes qui ne peuvent faire partie de la C.E.D

Ces commissions doivent être renouvelées en année de congrès par une élection lors de l'Assemblée générale qui précède le congrès. Celui-ci ayant lieu à Dax du 4 au 6 avril, l'assemblée générale du 7 décembre 2022 doit donc enregistrer l'élection d'une nouvelle commission exécutive départementale composée de 7 à 21 membres et de 2 membres vérificateurs des comptes.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour que cette C.E.D soit convenablement pourvue en membres. La C.E.D se réunit 3 fois par an pour des réunions de 2 h environ au sein de laquelle sont étudiés les problèmes généraux et départementaux intéressant les retraité(e). C'est loin d'être une contrainte au moment où se profilent d'énormes difficultés pour le sort des retraités de la fonction publique (voir l'édito !). Quant à la commission de vérification des comptes, elle se réunit 2 fois : une fois chez le trésorier pour accomplir sa tâche (environ 1h30) et lors de l'AG pour présenter ses résultats.

La fiche ci-dessous Les candidat(e)s devront nous faire parvenir à réception de ce bulletin la fiche ci-dessous, à l'adresse suivante : Mr Pierre JALADE 135 route d'horter la forêt 16320 ROUGNAC par voie postale ou pourront découper et scanner celle-ci remplie à l'adresse mail : « pierre.jalade@wanadoo.fr ». Compte-tenu de l'urgence, on acceptera les candidatures déposées le matin même de l'Assemblée Générale et vous trouverez sur place les formulaires. Mais nous aimerions malgré tout que les personnes se déclarent avant selon le protocole ci-dessus annoncé

Pierre JALADE secrétaire départemental

Fiche de candidature :

Je soussigné(e) demeurant à

l'adresse : pose ma candidature à

- La commission exécutive départementale (7 à 21 places)
- ou (barrer l'une des lignes)
- La commission de vérification des comptes(2 places) de la section charentaise de la FGR-fp

date :/...../ 2022

signature :

Cotisations 2022/2023 (pour les adhérents non-syndiqués)

Elles sont à envoyer au trésorier de la section charentaise :

Mr Jean-Marie MENANT 2 impasse Debussy 16710 Saint-Yriex

Si vous adhérez à un syndicat ayant quitté la FGR-FP

et si vous voulez tout de même faire partie de la

FGR-FP, il y a la possibilité de le faire via l'ARFEN

pour 15 euros (se renseigner auprès du trésorier !)

Montant mensuel de la pension	Adhésion pour 12 mois
Jusqu'à 1000 €	19,40 €
De 1001 à 1270 €	27,10 €
De 1271 à 1390 €	32,20 €
De 1391 à 1610 €	40,50 €
De 1611 à 1840 €	45,00 €
De 1841 à 2080 €	53,00 €
De 2081 à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Bulletin d'adhésion	
M. ou Mme :	
Adresse :	
Tél. :	
Courriel :	
Administration d'origine :	
Année de naissance :	
Date :	
Signature :	

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

La FGR-FP 16 participe à 2 des 4 commissions mises en place :

- a) La commission « communication avec Pierre JALADE
- b) La commission « parcours de vie en institution » avec Eliane BOUYE

La commission communication, reprise en septembre sous la direction de Jean-Louis Landraud, travaille sur l'élaboration d'un bulletin sur les travaux du CDCA et dont le premier numéro devrait voir le jour fin décembre 2022.

Pour la seconde commission, durant les années 2021 et 2022, les travaux ont porté :

- a) Sur le **bien-être** au sein des établissements, l'affaire « ORPEA » ayant suscité un réel état des lieux. Il est évident qu'il faille recruter des personnels dans toutes les structures de prise en charge. Une formation est prévue pour l'ensemble des personnels. Des financements seraient prévus pour les formations « Montessori ».
- b) Sur le « **CVS** », Conseil de la Vie Sociale, qui est un lieu d'expression permettant aux résidents et à leur famille de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie car c'est un lieu d'écoute et de proposition, un questionnaire a été transmis à 96 établissements. Résultat : 36 réponses de toutes les catégories de soignants ont été dépouillées. L'enquête va se poursuivre auprès des familles.
- c) Sur la « **fin de vie** », thème sur lequel nous travaillons actuellement.

Eliane Bouyé

La page du trésorier

Section départementale : CHARENTE		Dpt n° : 16	
CHARGES		PRODUITS	
	MONTANT		MONTANT
1 Reversement sur cotisations		1 Cotisations	
C1 COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	334,00	P1 COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	478,00
C2 COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS		P2 COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	264,00
C3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION		P3 CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	
		P4 ABONNEMENTS REVUE	
2 Dépenses de fonctionnement		2 Autres recettes de fonctionnement	
C4 RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION		P5 INTERETS LIVRET EPARGNE	
C5 ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL		P6 PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	
C6 DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL			
C7 FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	25,92	P9 ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	
C8 FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	220,00	P10 CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	
C9 FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)			
C10 FRAIS CONGRÈS NATIONAL		P13 DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	
C11 ASSURANCE MAIF	195,54	P14 REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	
C12 LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES		P15 AUTRES PRODUITS - MOUVEMENTS INTERNES	
C13 RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) = P13		P16 RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	
C14 FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)			
C15 AUTRES CHARGES - MOUVEMENTS INTERNES		3 Recettes des Sous-sections	
C16 DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	75,00	P17 SOUS-SECTIONS RECETTES	
3 Dépenses des Sous-Sections			
C17 SOUS-SECTIONS DÉPENSES			
TOTAL DES CHARGES	851,72	TOTAL DES PRODUITS	742,00
	RÉSULTAT 2021	-109,72 €	
	AVOIRS AU 31/12/2021	9 003,95 €	